

91000 clandestins interpellés, 13000 expulsés : Macron voudrait nous faire croire qu'il va lutter ?

écrit par Christine Tasin | 16 octobre 2017
13000 expulsés sur 91000, la honte.

91000 interpellés, combien de dizaines de milliers, de centaines de milliers qui vivent tranquillement, en toute illégalité, sur notre sol et qui ne sont pas décomptés, n'ayant jamais été interpellés ?

Macron, ce sale type qui prétend avoir découvert l'eau chaude ment avec une impudence que les medias officiels se gardent bien de dénoncer.

Et pourtant... C'est lumineux.

Article du 14 octobre :

Pour expulser plus, la France veut mettre la pression sur les pays « récalcitrants »

Pour augmenter les expulsions d'étrangers en situation irrégulière, la France compte explorer plusieurs pistes: rétention, concertation européenne... Mais aussi une pression accrue sur les pays d'origine pour qu'ils reprennent leurs ressortissants, au grand dam des associations qui dénoncent un « chantage ».

La France a expulsé 13.000 personnes l'an dernier, alors que 91.000 étrangers en situation irrégulière avaient été interpellés. « Nous reconduisons beaucoup trop peu », a récemment affirmé Emmanuel Macron, qui a demandé de la fermeté pour la loi sur l'immigration attendue début 2018.

La récente attaque de Marseille, où deux jeunes femmes ont été tuées par un Tunisien en situation irrégulière qui venait d'être libéré suite à de « graves dysfonctionnements » dans la chaîne de l'éloignement, a indirectement remis le sujet en lumière.

Le ministre de l'Intérieur a depuis promis des moyens, notamment 200 places supplémentaires en centres de rétention.

Mais les pouvoirs publics explorent depuis plusieurs mois d'autres pistes, notamment auprès des pays d'origine. Pour expulser un étranger en situation irrégulière, il ne suffit pas de le mettre dans l'avion: son pays doit reconnaître qu'il est bien l'un de ses ressortissants, et émettre, en l'absence de passeport, un document appelé « laisser-passer consulaire ».

« Souvent, on transmet les demandes et il n'y a pas de réponse », soupire-t-on à l'Intérieur. Ou le consulat répond trop tard: la reconduite échoue.

Le taux de réponse dans les délais oscillait entre 30 et 35% au début des années 2010. Le gouvernement ne communique plus aujourd'hui sur les chiffres – trop contrastés pour être parlants, dit-on au ministère, puisque « entre l'Afrique et l'Albanie, on passe de 5 à 90% ».

« On a des difficultés avec presque tous les pays », témoigne sous le couvert de l'anonymat un responsable policier, pour qui « le pire, c'est avec le Mali ».

Suite de l'article ici :

<http://www.courrier-picard.fr/63673/article/2017-10-14/pour-expulser-plus-la-france-veut-mettre-la-pression-sur-les-pays-recalcitrants>

Interview télévisée du 15 octobre

Les clandestins ayant commis des délits seront expulsés.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/16/macron-15-milliar ds-deuros-pour-former-les-plus-jeunes-et-les-moins-qualifies-merci-patron/>

Donc les autres ne le seront pas.

Bref, on affiche une soi-disant volonté d'expulser les clandestins, on se plaint de ne pouvoir le faire à cause du droit international qui interdit de renvoyer quelqu'un dans son pays sans autorisation du dit pays (qui a inventé une telle règle, sinon les immigrationnistes fous qui sont aux manettes ? Pas un mot pour dénoncer cet accord, Macron ?).

Et on révèle à la face des Français que TOUS les clandestins

seront les bienvenus en France, sauf s'ils commettent des délits...

Combien de délits commis dont on ignorera à jamais l'auteur ?
Combien de clandestins vont continuer à arriver, en sus de ceux que Macron va aller chercher directement au Tchad et ailleurs ?

Et Macron qui sait que l'immigration est un sujet sensible ne l'aborde pas, et ne rappelle pas que depuis Hollande, pour appliquer une directive de l'UE, être clandestin n'est plus un délit :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/11/lassassin-de-maurane-et-laura-pas-expulsee-normal-etre-clandestin-est-plus-un-delit-depuis-hollande/>

C'est pourquoi il ne parle que de l'expulsion des délinquants avérés.

Macron ment, Macron ment, Macron est allemand...

Complément de T.A.L

– » Les clandestins ayant commis des délits seront expulsés. » (macron)

– » Gendarmerie : taux d'élucidation de 41 % des crimes et délits »

article de 2016 :

<http://www.profession-gendarme.com/gendarmerie-taux-delucidation-de-41-des-crimes-et-delits/>

– pour la » zone police « , c'est sûrement tout à fait comparable

Conclusion, donc :

41 % des » clandestins ayant commis des délits seront expulsés. »

T'en dis quoi, macron ?